



VILLE DE VEVEY

La Municipalité de Vevey met au concours,
pour le secteur famille du Service de la famille, de l'éducation et du sport,
un poste de

RESPONSABLE D'UNE UNITÉ D'ACCUEIL PARASCOLAIRE à un taux d'activité annualisé de 85%

En charge de l'organisation de l'accueil pré- et parascolaire de la Ville de Vevey, le secteur famille administre également le Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey.

En votre qualité de responsable d'une unité d'accueil parascolaire (UAP) de 48 places, ouverte du lundi au vendredi, de 6h30 à 19h00, vous avez **les missions et responsabilités suivantes** :

- Gérer la structure conformément aux directives cantonales en vigueur
- Garantir la qualité de l'accueil, la sécurité et le bien-être des enfants au quotidien
- Assumer le rôle de personne de référence pour les familles
- Mettre en œuvre et développer le concept pédagogique de la structure
- Piloter, encadrer et soutenir le personnel de l'UAP
- Être garant-e de la formation des apprenti-e-s et de la prise en charge des stagiaires
- Collaborer à l'établissement du budget et garantir la bonne gestion financière de la structure
- Participer aux colloques des responsables du dispositif

Ce poste requiert :

- Diplôme ES ou HES d'éducateur-ice de l'enfance ou formation jugée équivalente par le Service cantonal d'accueil de jour des enfants (SCAJE)
- CAS en gestion d'équipe exigé ou à effectuer dans les 2 ans
- Expérience d'au moins 4 ans dans le domaine de l'accueil de l'enfance avec conduite de personnel
- Connaissance des enjeux liés à l'accueil collectif parascolaire et pratique confirmée dans le développement participatif de projets
- Aptitude à motiver et à piloter une équipe
- Sens des responsabilités et compétences organisationnelles avérées
- Parfaite autonomie, ouverture d'esprit et qualité d'écoute
- Facilité d'adaptation, résistance au stress et disponibilité
- Bonnes connaissances des outils informatiques courants

Nous offrons un environnement de travail agréable, varié et dynamique au sein d'un dispositif constitué de 11 UAP et 4 structures d'accueil préscolaire.

Entrée en fonction : A convenir

Taux d'activité : Votre taux d'activité est réparti entre la gestion et la pédagogie (60%) et le travail auprès des enfants (25%). Celui-ci est annualisé et correspond à une durée de travail hebdomadaire de 40 heures. Les vacances et le temps de travail compensatoire, soit environ 14 semaines, sont pris durant les vacances scolaires vaudoises.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de **Madame Stéphanie Dominé, répondante RH du secteur famille, au 021 925 34 36, du mardi au jeudi.**

Votre dossier accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, des copies de vos diplômes et de vos certificats de travail, est à nous adresser **par jobup.ch**.

Seules les offres de services complètes par jobup.ch seront prises en considération.

A faire paraître

Dans : - Jobup.ch
- Site Internet de la Ville de Vevey
- Site internet de l'Union des Communes Vaudoises (UCV)
- Educ.ch
- Pilier public

Le : mardi 10 mars 2026

Vevey, le 5 mars 2026

VILLE DE VEVEY
SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT

MANON FAWER, CHEFFE DE SERVICE